

CCPQ

Bd Pachéco - 19 - boîte 0
1010 Bruxelles

Tél. : 02 210 50 65

Fax : 02 210 55 33

Email : ccpg@profor.be

www.enseignement.be

SERVICES AUX PERSONNES

EDUCATION

ANIMATEUR / ANIMATRICE

PROFIL DE FORMATION (CQT6)

PQ ayant généré le PF : Animateur	Accord du Conseil Général	Le 29 juin 2000
	Parution au Moniteur	Le 23 août 2001

LE METIER

L'animateur/animateur est un(e) professionnel(le) qui travaille avec des groupes de jeunes (enfants, adolescents) ou d'adultes. Il/elle intervient dans des lieux très variés et notamment en centre culturel (organisation de spectacles, d'expositions...), dans un mouvement éducation permanente, dans une maison de quartier, en centre de jeunes, en terrain d'aventure, en ludothèque, en O.N.G., en école de devoirs, dans le cadre de l'accueil extra scolaire ("structure d'accueil" matin, soir, après-midi, vacances scolaires), d'un mouvement de jeunesse, d'un centre d'expression et de créativité, dans le cadre d'une collaboration avec une bibliothèque, animateur sportif (animation socio-sportive de quartier, animation sportive spécialisée en club, en centre de vacances), animateur pour personnes âgées, etc.

Il nous semble nécessaire de différencier le métier d'animateur/animateur et le métier d'animateur directeur/animateur directrice, qui cumule les activités et les compétences de l'animation et celles de la gestion du personnel. Nous décrivons ici le travail de l'animateur/animateur et donc, les compétences de gestion du personnel n'ont pas été prises en compte dans cette description du métier d'animateur/animateur.

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux représentants des formateurs, des associations et organismes professionnels, des syndicats qui, tant dans les groupes de travail qu'au sein des commissions, nous ont aidés à construire le présent profil de formation correspondant au CQ6 de l'enseignement secondaire technique.

Bruno DESSAMBRE
PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE
« Services aux Personnes »

MICHEL ARNOLD
Joëlle PIEDBOEUF – BONFOND
NICOLE MONTIGNY – MILLING
Chargés de mission

Ont collaboré à l'élaboration du profil « animateur » :

- des représentants :
 - de la fédération des Employeurs du secteur de l'éducation permanente, et de la formation des adultes,
 - des centres culturels,
 - du secteur formation des affaires culturelles des Provinces et de la D.G. de la culture,
 - de mouvements d'éducation permanente,
 - des maisons de quartier,
 - de centres de jeunes (fédération de maisons de jeunes, de centres d'information, ...),
 - de collectifs de terrains d'aventures,
 - de ludothèques,
 - de fédération d'écoles de devoirs,
 - de l'accueil extra-scolaire,
 - des mouvements de jeunesse,
 - des centres d'expression et de créativité,
 - de mouvements sportifs,
 - de la Fédération des Initiatives locales pour l'Enfance,
 - de centres d'hébergement pour jeunes, d'auberges de jeunesse.

- des médiathèques,
- d'ateliers créatifs,
- d'associations de ludothèques,
- de centres d'Action interculturelle,
- du Fonds social ISAJH.

Ont collaboré à l'élaboration du profil :

- des représentants :
 - des organisations syndicales interprofessionnelles et professionnelles ;
 - de l'Inspection de la Communauté française ;
 - de l'Enseignement secondaire ;
 - de l'Enseignement spécial ;
 - de l'Enseignement de promotion sociale ;
 - de l'Institut de Formation permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises (IFPME).

TABLE DES MATIERES

	Page	
Le métier	2	
Remerciements	3	
Table des matières	5	
Fonction 01	S'intégrer et participer à la définition du projet de l'institution et au choix d'activités adaptées.	7
Fonction 02	Appliquer une méthodologie du projet.	9
Fonction 03	Accueillir le public et les intervenants.	11
Fonction 04	Gérer des groupes.	12
Fonction 05	Organiser des activités d'éducation permanente (information, formation, documentation) y compris création artistique, dans le cadre d'un centre culturel, d'un centre de jeunes, des organisations d'éducation permanente, ...	16
Fonction 06	Fonctionner en partenariat.	19
Fonction 07	Diffuser, organiser des spectacles ou des manifestations (expositions, festival, ...) qui mettent en valeur les œuvres du patrimoine culturel, les jeunes créateurs, ... et animer en liaison avec le spectacle, la manifestation.	20
Fonction 08	Organiser une animation socio-sportive, dans le cadre d'un centre de jeune, d'un travail d'animation de quartier, d'une organisation de jeunesse, d'un club "sportif omnisports", ...	22
Fonction 09	Organiser une animation sportive spécialisée en club, en centre de vacances, en milieu touristique.	24
Fonction 10	Animer dans le cadre d'un autre travail plus spécialisé (culture, musique, vidéo, arts plastiques, théâtre wallon, scientifique, éducation à l'environnement, heure du conte, cirque, ...	25
Fonction 11	Organiser l'animation à l'aide de jeux (notamment ludothèque).	26

Fonction 12	Organiser l'animation à l'aide des médias.	28
Fonction 13	Animer dans le cadre d'une école de devoirs.	29
Fonction 14	Animer dans le cadre extra scolaire ("structures d'accueil" matin, soir, après-midi, vacances scolaires, ...).	31
Fonction 15	Participer à l'organisation administrative et financière, de la gestion des locaux en vue d'une activité.	35
Fonction 16	Assumer une polyvalence au niveau des projets qui sont menés.	38
Fonction 17	Communiquer avec les différents publics, avec les collègues (+ travail en équipe), avec les supérieurs hiérarchiques.	39
Fonction 18	Respecter les règles de déontologie.	42
Fonction 19	Faire une évaluation extérieure, auto-analyse.	43
Fonction 20	Respecter les règles de sécurité et hygiène.	44

Fonction 01: s'intégrer et participer à la définition du projet de l'institution et au choix d'activités adaptées.

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
1.1. Se situer par rapport à la philosophie qui sous-tend l'organisme avec qui ou pour qui on travaille et par rapport aux règlements légaux imposés par les pouvoirs de tutelle.	1.1.1. Analyser des politiques d'animation socioculturelles.	CM	L'apprenant(e) pourra identifier au moins deux raisons pour lesquelles une politique d'animation socioculturelle a été mise en place.
	1.1.2. Avoir une démarche de réflexion critique à l'égard des productions socioculturelles.	CM	L'apprenant(e) pourra appliquer une grille d'analyse adaptée à un type production socio-culturelle et proposera une réflexion critique à l'égard de cette production socio-culturelle.
	1.1.3. Prendre connaissance des différentes institutions où l'animateur peut intervenir et des cadres législatifs qui organisent ces différentes institutions.	CM	L'apprenant(e) pourra présenter les différents lieux de travail, les différentes institutions où l'animateur peut être engagé et expliquer les textes législatifs qui organisent le travail de ces associations et susceptibles d'avoir un impact sur le travail de l'animateur. Il (elle) pourra aussi situer les différentes institutions belges (état fédéral, communauté, région, ...) et il (elle) pourra expliquer les grands principes des ASBL.
	1.1.4. <i>Analyser les cadres législatifs qui organisent les différentes institutions.</i>	CEF/CEP	
	1.1.5. Prendre connaissance des enjeux, finalité et valeurs d'une institution en particulier .	CM	L'apprenant(e) pourra appliquer une grille d'analyse qui porte sur l'identification : <ul style="list-style-type: none"> - des enjeux, finalités, valeurs, - de(s) pouvoir(s) subsidiant(s), - de (des) mission(s) donnée(s) à l'institution, - de comment il (elle) se situe par rapport à l'institution.
	1.1.6. <i>Cerner les enjeux, les finalités et les valeurs de l'organisme avec qui, pour qui on travaille.</i>	CEF/CEP	
	1.1.7. <i>Mettre en relation, en équipe, cultures et</i>	CEF/CEP	

* Nous avons choisi d'utiliser ici le terme "finalité" dans le sens de "projet (pédagogique)" pour ne pas susciter d'ambiguïté avec la fonction 2 qui concerne la méthodologie du projet et qui valorise donc le terme "projet" dans une autre acception.

	<i>groupes sociaux (produits culturels issus de la culture dominante ou émanant de certains groupes...).</i>		
1.1.8.	<i>Analyser en équipe la problématique de l'accès à la culture dominante et se situer par rapport à cette problématique (démocratisation/démocratie culturelle).</i>	CEF/CEP	
1.1.9.	Situer ses activités par rapport à ces cadres législatifs, par rapport aux enjeux, finalités et valeurs de tel ou tel organisme.	CM	L'apprenant(e) pourra évaluer la cohérence entre ses activités et le cadre législatif, les enjeux, finalités et valeurs de l'organisme considéré.
1.1.10.	<i>Situer son travail, ses projets, ses objectifs par rapport à ces cadres législatifs, par rapport aux enjeux, finalités et valeurs de tel ou tel organisme.</i>	CEF/CEP	

Fonction 02: appliquer une méthodologie du projet (dans le cadre d'un micro projet de mise en place d'activités en fonction de la population à qui on s'adresse, de l'infrastructure dont on dispose et tout en restant cohérent avec le projet de l'institution)

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
2.1. Analyser la situation de départ.	2.1.1. Identifier éventuellement un problème ou des besoins et les décrire.	CM	L'apprenant(e) pourra cerner les besoins, difficultés spécifiques ou envies de la population concernée ou des services dans lesquels il (elle) travaille.
	2.1.2. Identifier le public-cible qui s'adresse le projet.	CM	
2.2. Définir les objectifs.	2.2.1. Déterminer un objectif par rapport au finalités et en fonction de la situation de départ.	CM	L'apprenant(e) pourra concevoir un tableau global de mise en correspondance des besoins, des objectifs, des actions et des moyens.
	2.2.2. Opérationnaliser l'objectif.	CM	
2.3. Définir les actions.	2.3.1. Sélectionner les actions à mener en fonction des objectifs poursuivis.	CM	
2.4. Organiser l'adéquation des moyens à l'activité.	2.4.1. Répertorier les ressources dont on dispose (ressources matérielles et financières, ressources sociales et humaines, moyens d'action, ...).	CM	Le degré de maîtrise de ces compétences variera en fonction de la complexité, de l'originalité du projet.
	2.4.2. Analyser les obstacles et les atouts.	CM	
2.5. Etablir le plan d'action.	2.5.1. Inventorier les tâches à effectuer.	CM	
	2.5.2. Etablir l'adéquation entre les tâches et les ressources dont on dispose.	CM	
	2.5.3. Décider des priorités des tâches.	CM	
	2.5.4. Etablir une chronologie des différentes activités.	CM	
	2.5.5. Définir des méthodes et des techniques pour réaliser le projet.	CM	
	2.5.6. Prendre contact avec les éventuelles personnes ressources.	CM	
2.6. Vérifier la cohérence du projet.	2.6.1. Evaluer la cohérence entre l'objectif et la mise en place du projet.	CM	
	2.6.2. Vérifier la cohérence de faisabilité entre le	CM	

	public cible et les objectifs.		
2.7. Evaluer le travail effectué et réajuster éventuellement objectifs et stratégies.	2.7.1. Analyser dans quelle mesure chaque objectif poursuivi est atteint.	CM	L'apprenant(e) utilise une grille d'évaluation.
	2.7.2. Evaluer dans quelle mesure les différentes actions menées, les différentes étapes mises en place ont été efficaces; évaluer l'utilisation optimale des ressources et les réponses du public-cible.	CM	
	2.7.3. Remanier les objectifs, les techniques et les méthodes en fonction des modifications de la dynamique initiale; poser une réflexion sur la manière d'envisager les projets ultérieurs.	CM	L'apprenant(e) pourra appliquer une grille d'analyse qui porte sur : <ul style="list-style-type: none"> - qu'est-ce qui va, - qu'est-ce qui ne va pas, - qu'est-ce que je peux modifier : l'objectif ?, la méthode ?
2.8. Organiser l'information sur les actions menées.	2.8.1. Prendre connaissance des supports, des canaux de communication et des techniques afférentes.	CM	
	2.8.2. Utiliser des supports et des canaux de communication adaptés.	CM	L'apprenant(e) utilisera les tracts, les affiches, les petites annonces, les supports multimédia, ...
	2.8.3. Informer le public cible du déroulement de l'activité, faire circuler l'information, ...	CM	

Fonction 03: accueillir le public et les intervenants

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
3.1. Organiser un environnement : <ul style="list-style-type: none"> • accueillant, convivial • sécurisant au niveau <ul style="list-style-type: none"> - matériel - affectif 	3.1.1. Organiser l'aménagement du lieu d'accueil.	CM	L'apprenant(e) pourra faire des propositions pertinentes sur le lieu d'accueil concerné, au niveau : <ul style="list-style-type: none"> - de l'aménagement - du choix d'activités et d'outils - de l'ambiance - des informations appropriées à proposer
	3.1.2. Mettre à la disposition un choix d'activités et d'outils pédagogiques, ludiques et "distrayants".	CM	
	3.1.3. Créer une ambiance chaleureuse et sécurisante.	CM	
	3.1.4. Rassembler des informations variées et les mettre à la disposition des personnes en fonction de leur projet et de leur intérêt.	CM	
3.2. Accueillir un groupe, composé de personnes très différentes, d'âges, de sexes et de cultures différents (enfants parfois accompagnés de parents, jeunes, adultes, etc. ...).	3.2.1. Organiser un espace où la parole peut être entendue, un lieu où on peut débattre.	CM	
3.3. Accueillir des individus et les aider à s'intégrer dans un groupe existant.	3.3.1. Créer le contact, développer le dialogue.	CM	
	3.3.2. Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants.	CM	
3.4. Répondre aux besoins qui apparaissent dans le cadre de l'accueil pour autant que ces demandes ne sortent pas du cadre financier, philosophique ... de l'invitation.	3.4.1. Etre à l'écoute des attentes du public.	CM	
	3.4.2. Mettre à disposition des dossiers d'information spécifiques.	CM	
	3.4.3. Réagir rapidement pour répondre aux besoins relatifs à l'infrastructure matérielle, à l'organisation des repas, aux moyens de transport, ...	CM	
	3.4.4. Répondre ponctuellement à des demandes individuelles en proposant des démarches, ou des interlocuteurs appropriés.	CEP	

Fonction 04: gérer des groupes

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
4.1. Aider un groupe à se constituer, à s'exprimer.	4.1.1. Etablir une relation de confiance.	CM	
	4.1.2. Mettre en relation différents acteurs potentiels d'un projet.	CM	
	4.1.3. Animer un groupe dans un cadre préalablement déterminé (espace, temps, ...).	CM	
	4.1.4. <i>Concevoir le cadre (espace, temps...) et définir l'animation.</i>	CEF	
	4.1.5. Reconnaître l'individu au sein d'un groupe.	CM	
	4.1.6. Concilier les besoins et rythmes individuels et le fonctionnement d'un groupe.	CM	
	4.1.7. Prendre connaissance des principaux phénomènes de groupe (conflit, stress, ...).	CM	
	4.1.8. Gérer les phénomènes de groupe.	CM ¹	
4.2. Aider un groupe à fonctionner de manière démocratique.	4.2.1. Sélectionner les modalités de fonctionnement en fonction de l'objectif, de la situation, des personnes auxquelles l'animateur s'adresse.	CM	
- susciter l'émergence d'un projet - pour régler un problème identifié - pour permettre l'épanouissement	4.2.2. Amener les différentes personnes à participer au maximum et à s'impliquer dans le projet.	CM	

¹ La gestion des phénomènes de groupe est nécessaire dès la 6^{ème} année, mais la complexité des phénomènes de groupe implique des techniques, des réflexions, des outils de plus en plus sophistiqués ... qui s'enrichiront au fur et à mesure dans des formations ultérieures.

<ul style="list-style-type: none"> - aider à clarifier le projet - aider le groupe à gérer son projet, définir les moyens de réaliser le projet, à répartir les tâches, analyser les problèmes qui se posent, identifier les ressources (financières, humaines,...), trouver les bonnes personnes – ressources, permettre l'accès aux documents adéquats, déterminer une méthodologie adaptée - aider le groupe à réaliser le projet jusqu'au bout: s'assurer que les tâches prévues sont réalisées, vérifier que les échéances sont respectées. 	4.2.3. Analyser le milieu de vie du groupe à qui on s'adresse de manière à sélectionner des activités, des projets susceptibles d'être menés à bien par ce groupe de personnes.	CM	
	4.2.4. S'informer sur les démarches à mener, sur les institutions compétentes, sur les personnes ressources, pour réaliser le projet.	CM	
	4.2.5. Etre capable de varier les activités proposées au groupe.	CM	
	4.2.6. Encourager, motiver les membres du groupe pour mener le projet à terme.	CM	
	4.2.7. Prendre en compte le conflit et le gérer.	CM ¹	
4.3. Conduire une réunion (de prise de décision, de résolution de problèmes, de négociation...).	4.3.1. <i>Conduire une réunion dans un cadre déterminé.</i>	CEF/CEP	
	4.3.2. <i>Sélectionner le type de réunion en fonction de l'objectif, de la situation, des personnes à qui on s'adresse.</i>	CEF/CEP	
	4.3.3. <i>Pratiquer différents types de gestion de réunion.</i>	CEF/CEP	
4.4. Gérer tout type de groupes dans différentes situations de vie et en gérer les différents aspects; faire respecter les règles de vie collectives.	4.4.1. S'adapter à différentes situations que l'on peut rencontrer.	CM	
	4.4.2. Appliquer des démarches pour connaître les	CM	

¹ La gestion des phénomènes de groupe est nécessaire dès la 6^{ème} année, mais la complexité des phénomènes de groupe implique des techniques, des réflexions, des outils de plus en plus sophistiqués ... qui s'enrichiront au fur et à mesure dans des formations ultérieures

	besoins spécifiques du public concerné.		
	4.4.3. Tenir compte des rythmes individuels.	CM	
	4.4.4. Etablir des règles de vie collectives.	CM	
4.5. Poser des limites dans son travail.	4.5.1. Déterminer des limites : ➤ limite dans le rôle et la relation que l'on joue vis-à-vis des personnes à qui on s'adresse; ➤ limites dans le temps de prise en charge; ➤ limites par rapport au projet de l'institution; ➤ limites dans les ressources dont on dispose.	CM	
	4.5.2. Identifier, faire appel à des relais.	CM	
4.6. Alerter les services adéquats pour protéger toute personne exposée à la maltraitance.	4.6.1. Etre informé sur les problématiques de maltraitements physique et morale.	CM	L'apprenant(e) est capable d'expliquer : - les problématiques de maltraitements; - les principales dispositions légales et les services adéquats; - ses obligations et ses limites. Il (elle) sera conscient(e) des difficultés qui sont susceptibles de se présenter aux différentes étapes des procédures judiciaires à suivre en matière de maltraitance.
	4.6.2. Identifier chez des personnes des signes éventuels de maltraitance physique, ...	CM	L'apprenant(e) est capable d'observer, de s'interroger, de douter à propos d'explications fournies pour justifier des traces régulières de blessures et de réaliser une analyse critique de ces explications au sein de l'équipe ou de l'école. Il(elle) identifiera chez la personne des signes répétés de maltraitance physique ou morale, de négligence. Il(elle) sera conscient(e) que des manifestations psychosomatiques peuvent être en liaison avec une problématique de maltraitance.
	4.6.3. S'interroger sur la maltraitance morale.	CM	L'apprenant sait qu'il y a risque de protection automatique de la famille ou de l'environnement (institution, famille d'accueil, ...).
	4.6.4. Identifier les signes avant - coureurs.	CEF/CEP	

4.6.5. *Soutenir les parents en difficultés dans les limites de ses compétences (cadre quotidien).*

CEF/CEP

Fonction 05: organiser des activités d'éducation permanente (information, formation, documentation) y compris création artistique, dans le cadre d'un centre culturel, d'un centre de jeunes, des organisations d'éducation permanente, etc.
 ...

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
5.1. S'informer des situations vécues par le public auquel on s'adresse, des souhaits, des demandes, des difficultés, besoins de cette population; être particulièrement attentif aux publics les plus démunis (jeunes ou adultes).	5.1.1. Etre à l'écoute (verbal, non verbal).	CM	L'apprenant(e) pourra appliquer une grille d'observation simple du non-verbal. Il (elle) sera être capable de se taire et de laisser parler l'autre. La qualité de l'écoute peut être appréciée par l'adéquation du comportement de réponse à l'écoute.
	5.1.2. Lire des documents, études donnant des informations sur la population cible.	CM	L'apprenant(e) pourra identifier des sources d'informations pertinentes. Il (elle) pourra rassembler des documents pertinents. Il (elle) pourra synthétiser les informations utiles.
	5.1.3. Découvrir l'environnement lié aux projets, aux services, à l'institution; et ses ressources, ses limites.	CM	L'apprenant(e) pourra appliquer des grilles d'analyse sur ce qu'il y a lieu d'observer, de vérifier, sur ce qui pourrait être organisé. Il (elle) pourra établir un état des lieux, faire un inventaire des services rendus par l'institution, du personnel disponible.
	5.1.4. <i>Effectuer des sondages auprès des publics participant aux activités habituelles de l'institution, interroger des personnes - ressources.</i>	CEF	
	5.1.5. <i>Décoder les attentes, besoins, intérêts de la population à laquelle on s'adresse. (ex : besoin d'être reconnu, d'être considéré...); éviter de projeter ses propres besoins, ses propres attentes.</i>	CEF/CEP	
	5.1.6. <i>Réaliser des enquêtes sur les attentes des</i>	CEF/CEP	

	<i>différents publics : public d'âge différent (générations de parents, de grands-parents ...); groupes socio-culturels différents ...</i>		
	5.1.7. <i>Etre attentif à l'émergence de nouveaux besoins de la population ou de groupes spécifiques.</i>	CEF/CEP	
Proposer des activités qui répondent aux besoins identifiés et qui visent l'éducation permanente, la formation du citoyen responsable, actif, critique et réfléchi.	5.1.8. Participer à la conception des activités qui développent l'éducation permanente en utilisant une méthodologie des projet.	CM	L'apprenant(e) sera sensibilisé à une démarche de réflexion critique et appliquera cette démarche à l'égard d'un choix d'activités proposées.
	5.1.9. <i>Concevoir des activités qui développent l'éducation permanente en utilisant une méthodologie du projet.</i>	CEF	
Proposer des activités, des projets suscitant la création, y compris pour les publics les plus démunis.	5.1.10. <i>Imaginer des activités qui suscitent la créativité.</i>	CEF	
Prendre en charge une activité, un projet.	5.1.11. Etre capable d'expliquer les règles.	CM	
	5.1.12. <i>Etre capable d'établir démocratiquement (expliquer, négocier, ...) des règles et de pouvoir les réaménager s'il y a lieu.</i>	CEF	
5.2. Faire participer le plus grand nombre de personnes concernées.	5.2.1. S'informer des moyens qui suscitent la participation du public.	CM	L'apprenant(e) pourra : <ul style="list-style-type: none"> - identifier les actions qui suscite la participation; - analyser ces actions (quel public vient, quel public ne vient pas, pour quelles raisons ne vient-il pas ...); - proposer des techniques pour faire participer le public (aller à la rencontre de, relever les points positifs de chacun en particulier, renforcer positivement, ...).
	5.2.2. Motiver, dynamiser les personnes.	CM	L'apprenant(e) pourra proposer des techniques appropriées.
5.3. Amener les "citoyens" à être actifs, mobiliser.	5.3.1. <i>Etre sensibilisé à des modalités ou analyser les modalités par lesquelles la population peut participer (expression, réflexion individuelle ou</i>	CEF/CEP	

	<i>collective sur les réalités vécues, sur l'organisation sociale, politique et économique contemporaine; engagement dans des projets...) et ce en fonction de l'âge, de la population, de ses caractéristiques, ...</i>		
--	--	--	--

Fonction 06: Fonctionner en partenariat

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
6.1. Susciter, organiser des activités, des projets en synergie avec d'autres partenaires.	6.1.1. Travailler dans le cadre d'un partenariat (parent, équipe éducative, ...).	CM	L'apprenant(e) pourra : <ul style="list-style-type: none">- échanger des informations entre partenaires,- identifier les partenaires potentiels,- identifier le rôle de chaque partenaire,- accepter la complémentarité.
	6.1.2. <i>Organiser un partenariat.</i>	CEF/CEP	

Fonction 07: Diffuser, organiser des spectacles ou des manifestations (expositions, festival...) qui mettent en valeur les œuvres du patrimoine culturel, les jeunes créateurs,... et animer en liaison avec le spectacle, la manifestation

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
7.1. Prospecter et s'informer au sujet des œuvres du patrimoine culturel (musique, danses, théâtre, chanson, expositions de photos, de sculptures, architecture...).	7.1.1. <i>Dépouiller le courrier envoyé par des créateurs, des artistes; recevoir ces créateurs; vérifier l'information et faire la part du "publicitaire".</i>	CEP	
	7.1.2. <i>Analyser ce qui est proposé dans le cadre des foires, festivals, expositions.</i>	CEP	
7.2. Proposer et défendre un programme de diffusion de spectacles et de manifestations aux instances décisionnelles (conseil d'administration, bureau exécutif, ...).	7.2.1. <i>Avoir une réflexion critique à l'égard des contenus culturels proposés.</i>	CEF/CEP	
	7.2.2. <i>Analyser chaque œuvre et évaluer leur pertinence par rapport aux objectifs, aux principes, explicites et implicites des assemblées décisionnelles, par rapport à la population à laquelle on s'adresse, par rapport à l'infrastructure matérielle dont on dispose (dimension de la salle...).</i>	CEF/CEP	
7.3. Mettre en place le programme décidé par les assemblées décisionnelles <ul style="list-style-type: none"> - obtenir les œuvres ou les artistes souhaités; - mettre en place l'infrastructure nécessaire à l'organisation du spectacle ou de la manifestation; 	7.3.1. <i>Prendre les contacts nécessaires pour obtenir les œuvres ou les artistes souhaités.</i>	CEP	
	7.3.2. <i>Prendre les contacts nécessaires avec les régisseurs (techniciens, éclairage et sonorisation), avec les machinistes (personnel de scène), etc.</i>	CEP	

<ul style="list-style-type: none"> - régler les problèmes relatifs à la manifestation; - gérer les invitations; - gérer l'aspect publicité. 	7.3.3. <i>Utiliser le matériel de base (amplification, éclairage, enregistrement du son et de l'image...).</i>	CEF/CEP		
	7.3.4. <i>S'informer de la législation en ce qui concerne :</i> <ul style="list-style-type: none"> - les assurances; - la SABAM; - le transport; - les droits d'auteurs; - la législation en matière de chômeurs qui exposent; - la législation sociale des artistes. 	CEF/CEP		
	7.3.5. <i>Gérer la conception des invitations, leur diffusion.</i>	CEF/CEP		
	7.3.6. <i>Rédiger un article, un communiqué de presse annonçant la manifestation.</i>	CEF/CEP		
	7.3.7. <i>Organiser une conférence de presse au sujet de la manifestation.</i>	CEF/CEP		
	7.3.8. <i>Présenter un projet aux médias.</i>	CEF/CEP		
	7.3.9. <i>Faire face à l'inattendu (problème de matériel...).</i>	CEF/CEP		
	7.4. Organiser des animations en liaison avec le spectacle, la manifestation; préparer des outils pédagogiques (dossier...); organiser un débat après un film, un spectacle.	7.4.1. <i>Réaliser des travaux de recherche pour collecter les éléments du dossier, du débat.</i>	CEF/CEP	
		7.4.2. <i>Gérer, animer des assemblées - débats.</i>	CEF/CEP	

Fonction 08: organiser une animation socio-sportive, dans le cadre d'un centre de jeune, d'un travail d'animation de quartier, d'une organisation de jeunesse, d'un club "sportif omnisport" ...

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
8.1. Organiser dans les quartiers des activités, des projets liés à l'éducation physique et sportive et cohérents par rapport aux objectifs (activités sportives individuelles adaptées, sports collectifs adaptés); créer de nouvelles activités sportives et envisager les évolutions possibles, aménager des espaces disponibles.	8.1.1. Proposer une activité sportive dans un répertoire délimité.	CM	L'apprenant(e) pourra présenter les activités du répertoire.
	8.1.2. Maîtriser les techniques gestuelles de base des activités sportives concernées.	CM	L'apprenant(e) pourra : <ul style="list-style-type: none"> - Exécuter correctement les mouvements et gestes sportifs des activités du répertoire; - s'intégrer efficacement dans la réalisation d'un maximum d'interactions sportives des activités du répertoire.
	8.1.3. <i>Sélectionner une ou plusieurs activités sportives en fonction des demandes des jeunes à qui on s'adresse et de leurs attentes et donc élaborer un répertoire adéquat.</i>	CEF	
8.2. Organiser des rencontres sportives entre des groupes de jeunes.	8.2.1. Mettre en place des situations qui vont permettre aux jeunes de se rencontrer.	CM	L'apprenant(e) pourra : <ul style="list-style-type: none"> - faire respecter les règles, arbitrer les rencontres; - accompagner, conseiller une équipe.
	8.2.2. <i>Apprendre aux jeunes à rencontrer d'autres jeunes et favoriser, gérer les relations entre eux.</i>	CEF	
8.3. Apprendre aux jeunes à gérer progressivement eux-mêmes leur pratique sportive.	8.3.1. Aider les jeunes à organiser leur pratique sportive.	CM	L'apprenant(e) pourra favoriser la pratique autonome de sports en dehors des activités organisées.
	8.3.2. Adopter des méthodes permettant à tous les jeunes d'être actifs.	CM	
8.4. Apprendre les comportements sociaux à travers les activités socio-sportives.	8.4.1. Susciter des comportements de fair-play, des comportements sociaux.	CM	L'apprenant(e) proposera une réflexion critique sur le sport et sur les comportements qu'il peut parfois développer.

	8.4.2. Faire respecter les règles élaborées en commun.	CM	
8.5. Apprendre au jeune à s'intégrer progressivement dans une structure organisationnelle plus importante (ex.: club sportif...).	8.5.1. Informer les jeunes à propos des règlements et des exigences du sport pratiqué.	CM	L'apprenant(e) pourra expliquer les règles des activités sportives concernées.
	8.5.2. <i>Informer les jeunes à propos des exigences physiques du sport pratique.</i>	CEF	
	8.5.3. Appliquer la méthodologie adéquate et spécifique à la pratique du sport.	CM	L'apprenant(e) pourra : <ul style="list-style-type: none"> - proposer des situations pédagogiques appropriées; - montrer les actions et les gestes corrects.
	8.5.4. <i>Adapter les règles des sports concernés pour permettre au jeune de percevoir un plaisir à court ou moyen terme sans compromettre une éventuelle adaptation ultérieure à la technicité et aux règles d'une pratique sportive codifiée selon des normes culturelles socialement reconnues et donc plus intégrative à long terme et notamment simplifier les règles des activités du répertoire sans sortir de leurs "logiques internes" respectives.</i>	CEF	
8.6. Veiller à la santé physique des jeunes.	8.6.1. <i>Prendre en considération l'état physique de la personne (physiologie musculaire et cardiovasculaire, déficiences éventuelles, ...).</i>	CEF	

Fonction 09: organiser une animation sportive spécialisée en club, en centre de vacances, en milieu touristique

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
<p>9.1. Préparer la personne à la pratique régulière du sport qui lui convient le mieux, c'est-à-dire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer les personnes au sujet du sport pratiqué; - co-animer avec du personnel plus expérimenté des séances d'entraînement permettant d'améliorer les productions du groupe ou de l'individu dans un sport donné. 	9.1.1. <i>Maîtriser les pratiques sportives spécifiques qu'il est susceptible d'encadrer.</i>	CEF/CEP	
	9.1.2. <i>Enseigner les techniques les plus adéquates.</i>	CEF/CEP	
	9.1.3. <i>Enseigner les interactions socio-motrices et les rôles à occuper dans une équipe en sport collectif.</i>	CEF/CEP	
	9.1.4. <i>Prendre en considération les modalités de développement des potentialités énergétiques; connaître les différents âges de leur développement optimal.</i>	CEF/CEP	
	9.1.5. <i>Appliquer les principes de programmation des séances: alternance travail/repos, surcompensation.</i>	CEF/CEP	
<p>9.2. Permettre aux personnes de pratiquer certains sports ou disciplines socialement ou sexuellement connotés.</p>	9.2.1. <i>Organiser l'environnement en fonction de la discipline concernée.</i>	CEF/CEP	
	9.2.2. <i>Motiver.</i>		

Fonction 10: animer dans le cadre d'un autre travail plus spécialisé (culture, musique, vidéo, arts plastiques, théâtre wallon, scientifique, éducation à l'environnement, heure du conte, cirque...)

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
<p>10.1. Sensibiliser à une discipline qui comporte une technicité importante</p> <ul style="list-style-type: none"> - expliquer les règles de la discipline; - expliquer le fonctionnement et le maniement du matériel et des équipements. 	<p>10.1.1. <i>Connaître et appliquer les techniques de base.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>	
<p>10.2. Former à une discipline qui comporte une technicité importante</p> <ul style="list-style-type: none"> - élaborer ou adopter une méthodologie appropriée aux objectifs, au type de public. 	<p>10.2.1. <i>Adapter sa démarche en fonction du type de public à qui il s'adresse.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>	
	<p>10.2.2. <i>Connaître et transmettre des techniques de base.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>	

Fonction 11: organiser l'animation à l'aide de jeux (notamment ludothèque)

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
11.1. Gérer : <ul style="list-style-type: none"> - équiper la ludothèque de jeux appropriés; - présenter, installer les jeux de manière à ce qu'ils puissent être choisis. 	11.1.1. Identifier l'aspect qualitatif du jeu et évaluer les valeurs véhiculées par le jeu.	CM	L'apprenant(e) pourra : <ul style="list-style-type: none"> - réaliser un inventaire des publications relatives aux jeux; - réaliser une analyse critique des jeux.
	11.1.2. <i>Opérer une sélection de base de jeux à acheter en fonction des critères établis (solidité, plaisir, convivialité, coopération, besoins du public,...).</i>	CEF	
	11.1.3. <i>Opérer un classement de base (par âge, par catégorie de jeu, ...).</i>	CEF	
	11.1.4. <i>Organiser le système de prêt.</i>	CEF	
11.2. Animer : <ul style="list-style-type: none"> - accueillir l'enfant et éventuellement ses parents, des classes d'enfants, le jeune, l'adulte, des animateurs; - aider l'enfant à choisir; - expliquer les règles; - susciter chez un groupe d'enfants l'envie de jouer ensemble, de manière autonome sans l'aide de l'animateur; 	11.2.1. Aider à sélectionner des jeux correspondant aux souhaits des utilisateurs, à l'âge et au niveau de développement de l'enfant ou de l'adolescent.	CM	L'apprenant(e) pourra élaborer une fiche d'instruction adaptée au public. L'apprenant(e) permettra à l'enfant de découvrir et d'expérimenter sans l'adulte.
	11.2.2. Comprendre préalablement les règles des jeux d'enfants.	CM	
	11.2.3. Accepter d'être en retrait; respecter l'autonomie de l'enfant.	CM	

– animer des jeux spécifiques pour adolescents ou adultes;	11.2.4. Avoir préalablement décrypté les règles des jeux pour adolescents et adultes.	CM	Elaborer une fiche d'instruction.
– concevoir, créer des jeux;	11.2.5. <i>Maîtriser les règles spécifiques de construction de jeux.</i>	CEF	
– permettre l'exploitation du jeu en termes de relations humaines, de stratégies.	11.2.6. <i>Amener l'enfant à choisir et à utiliser le jeu de manière créative.</i>	CEF	

Fonction 12: organiser l'animation à l'aide des médias

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
12.1. Gérer : ➤ équiper la médiathèque de médias appropriés; ➤ présenter les médias, les organiser.	12.1.1. <i>Sélectionner les médias à acheter en fonction des objectifs poursuivis.</i>	CEF/CEP	
	12.1.2. <i>Déterminer un classement adapté.</i>	CEF/CEP	
	12.1.3. <i>Organiser le système de prêt.</i>	CEF/CEP	
12.2. Animer : ➤ accueillir le public, ➤ aider le bénéficiaire à choisir.	12.2.1. <i>Analyser les besoins de l'utilisateur.</i>	CEF/CEP	
	12.2.2. <i>Proposer des médias adaptés aux besoins du client.</i>	CEF/CEP	

Fonction 13: animer dans le cadre d'une école de devoirs²

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
13.1. Assurer l'accompagnement des devoirs et proposer des activités variées aux enfants qui ont terminé leurs devoirs, en ayant une vision globale de l'enfant et en fonction du projet que l'on s'est fixé.	13.1.1. Aider le jeune à organiser son travail.	CM	L'apprenant(e) pourra aider l'enfant à gérer son journal de classe, à ranger ses cahiers, à organiser son planning de travail, à gérer son temps; et le stimuler à faire ses devoirs.
	13.1.2. Faire preuve de disponibilité, de patience dans le cadre de l'accompagnement aux devoirs.	CM	
	13.1.3. Respecter le rythme de l'enfant.	CM	L'apprenant(e) tiendra compte de la nécessité de se reposer entre les temps d'école et les temps consacrés aux devoirs
	13.1.4. Analyser les activités que l'on peut proposer aux enfants qui ont fini leurs devoirs.	CM	L'apprenant(e) analysera l'adéquation entre les activités possibles et les besoins de l'enfant dans la continuité de la journée L'apprenant(e) analysera l'adéquation entre les activités possibles et les connaissances en matière de développement de l'enfant
	13.1.5. <i>Transmettre ses observations aux autres membres de l'équipe et aux parents.</i>	CM	
13.2. Organiser l'école de devoirs <ul style="list-style-type: none"> ➤ proposer des personnes ressources; ➤ planifier les activités scolaires et autres en fonction de l'agenda des collaborateurs, de l'horaire de l'école et des jeunes; 	13.2.1. <i>Appliquer les critères de sélection déterminés par le conseil d'administration.</i>	CEP	
	13.2.2. <i>Planifier.</i>	CEP	

² La fonction "animer dans le cadre d'une école de devoir" se retrouve également dans le profil de formation « agent d'éducation ».

<ul style="list-style-type: none"> ➤ établir un mode de fonctionnement avec le jeune, les parents et les institutions; ➤ éventuellement servir de relais entre l'école et les parents. 	13.2.3. <i>Travailler en partenariat en respectant le cadre de travail de chacun.</i>	CEP	
	13.2.4. <i>Echanger des informations.</i>	CEF/CEP	
13.3. assurer la remédiation scolaire, après avoir identifié un problème précis.	13.3.1. <i>Se représenter la manière dont l'enfant comprend.</i>	CEF/CEP	
	13.3.2. <i>S'adapter, se mettre au niveau des connaissances de l'enfant.</i>	CEF/CEP	
	13.3.3. <i>S'informer sur les méthodologies qui sont en cours dans la classe de l'enfant.</i>	CEP	

Fonction 14: animer dans le cadre extra scolaire³ ("structures d'accueil" matin, soir, après-midi, vacances scolaires,...)

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
14.1. Organiser un accueil personnalisé et chaleureux des enfants et des parents au moment de leur arrivée et/ou de leur départ de la structure d'accueil.	14.1.1. Avoir une approche des besoins des enfants.	CM	L'apprenant(e) aura une connaissance du développement de l'enfant (psycho-moteur, psycho-social, affectif, de 2,5 à 12 ans) adaptée aux besoins du travail de l'animateur.
	14.1.2. Intégrer son activité dans l'infrastructure existante.	CM	L'apprenant(e) pourra : <ul style="list-style-type: none"> - placer des panneaux indicateurs, - sélectionner le local approprié, - ...
	14.1.3. Favoriser la stabilité et la continuité dans le travail avec le groupe d'enfants au sein de la structure d'accueil.	CM	L'apprenant(e) pourra permettre à l'enfant de retrouver un espace identifié, des repères personnels.
	14.1.4. Etre accueillant envers les parents.	CM	L'apprenant(e) : <ul style="list-style-type: none"> - respecte les règles de courtoisie, - Etablit de bonnes relations.
14.2. Veiller au bien-être physique de l'enfant.	14.2.1. Respecter les besoins des enfants, leur rythme.	CM	L'apprenant(e) aura une capacité d'observation de l'enfant et du groupe. L'apprenant(e) pourra adapter l'activité à l'heure de la journée.
	14.2.2. Intégrer et faire respecter des limites et des repères clairs et concrets pour l'enfant.	CM	L'apprenant(e) pourra poser des limites. L'apprenant(e) veillera à s'harmoniser avec les différents intervenants au niveau des repères et des limites à poser.
	14.2.3. <i>Etre capable d'établir démocratiquement (expliquer, négocier) des règles avec les enfants et de pouvoir les réaménager s'il y a lieu.</i>	CEF	
	14.2.4. Offrir un environnement sécurisant à l'enfant	CM	L'apprenant(e) pourra appliquer les mesures de

³ cette fonction pourrait aussi relever de l'emploi- type "éducateur"

	sur le plan physique.		sécurité.
	14.2.5. Assurer en permanence la sécurité.	CM	L'apprenant(e) aura une vision globale du groupe.
14.3. Veiller au bien être psychologique de l'enfant.	14.3.1. Pouvoir valoriser, donner confiance et soutenir l'enfant dans ses projets.	CM	L'apprenant(e) pourra respecter l'expression de l'enfant.
	14.3.2. Avoir une attitude d'écoute active et empathique.	CM	
	14.3.3. Avoir une attitude de disponibilité.	CM	
	14.3.4. Gérer une relation individuelle au sein d'un collectif.	CM	
	14.3.5. <i>Etre capable d'envisager le comportement individuel de l'enfant dans la continuité de la journée, de la semaine : avec un passé, un présent et un futur.</i>	CEF	
	14.3.6. <i>Observer et mémoriser l'évolution de chaque enfant dans le groupe.</i>	CEF	
14.4. Offrir à l'enfant un espace de temps libre où l'enfant peut être acteur de son activité (ou inactivité) tant au niveau du choix de celle-ci que de la façon dont il la gère, favoriser l'autonomie et l'initiative.	14.4.1. Allier présence et disponibilité.	CM	L'apprenant(e) pourra : - respecter le rythme de l'enfant, - permettre à l'enfant d'expérimenter.
	14.4.2. Favoriser et respecter l'autonomie de l'enfant.	CM	L'apprenant(e) pourra veiller, lors des activités, à ce que l'initiative de l'enfant soit encouragée et le cas échéant accompagner en étant présent, sans s'imposer, les activités de chaque enfant.
	14.4.3. Adapter sa prise en charge en fonction des âges différents et des temps de présence différents.	CM	
	14.4.4. Observer individuellement chaque enfant afin de voir où il en est et ce dont il a besoin.	CM	L'apprenant(e) pourra observer sur base des connaissances relatives au développement de l'enfant

			de 2,5 à 12 ans.
	14.4.5. Adapter son travail en fonction des besoins et désirs de l'enfant.	CM	L'apprenant(e) tiendra compte du fait que les activités de l'enfant peuvent varier en fonction de ses désirs et de ses intérêts mais aussi des différents moments de la journée. Il (elle) tiendra compte des besoins de détente des enfants. Il (elle) pourra proposer des activités, un aménagement de l'espace en fonction du projet éducatif défini et des besoins de l'enfant. Il (elle) pourra préciser les besoins de l'enfant sur base des connaissances relatives au développement de l'enfant de 2,5 à 12 ans.
	14.4.6. Veiller à la diversité des activités, du matériel (prévoir plus qu'une possibilité de choix), des aménagements de l'espace : - espace créatif (peinture, ...), - espace - rencontre (jeux, société, ...), - espace – mouvement, - espace – repos.	CM	L'apprenant(e) pourra : - créer des espaces adaptés, - proposer un choix de matériel et veiller à un agencement clair et structuré de ce matériel, - proposer des activités variées - structurées ou non structurées - motrices, manuelles, intellectuelles, sensorielles, de socialisation, ...
	14.4.7. <i>Veiller à ne pas enfermer les enfants dans des rôles stéréotypés (par exemple féminin et masculin, ...).</i>	CEF	
14.5. Stimuler le dialogue et la coopération.	14.5.1. Favoriser et respecter les relations, la coopération.	CM	L'apprenant(e) pourra : - développer des jeux coopératifs, - alterner des plages de jeux individuels et collectifs, - aménager l'espace pour permettre des relations de coopération.
14.6. Dialoguer avec les parents, assurer le suivi de l'information entre l'école et les parents.	14.6.1. Développer la capacité d'écoute.	CM	L'apprenant(e) sera attentif aux informations données par les enfants, par les parents, par l'école, ...
	14.6.2. Se décentrer, être empathique.	CM	
	14.6.3. <i>Décoder les informations données par les</i>	CEF	

	<i>parents, les enfants, l'école.</i>		
	14.6.4. Formuler un message respectueux des parents et de l'enfant.	CM	
	14.6.5. <i>Formuler un message rigoureux construit sur l'observation de l'enfant durant la période d'accueil.</i>	CEF	
	14.6.6. Transmettre des observations aux autres membres de l'équipe dans le respect de l'enfant.	CM	
	14.6.7. <i>Mettre en place des moyens adéquats de transmission de l'information :</i> - <i>organiser un journal de bord,</i> - <i>organiser un feuillet d'info pour les parents.</i>	CEF	
	14.6.8. Utiliser à bon escient le journal de bord et les fichiers d'information.	CM	
14.7. Dialoguer avec les partenaires internes et externes à l'école.	14.7.1. <i>Coopérer avec les associations locales, tout en maintenant son cadre de travail.</i>	CEF	
	14.7.2. <i>Coopérer avec les enseignants, tout en maintenant son cadre de travail.</i>	CEF	
14.8. Gérer l'extra-scolaire.	14.8.1. Participer à l'organisation de l'infrastructure : - assurer le suivi administratif; - assurer l'organisation des repas; - assurer la conduite des enfants du lieu d'accueil vers les écoles et inversement; - assurer l'organisation de la reprise des enfants.	CM	L'apprenant(e) pourra : - gérer les commandes des repas; - assurer au jour le jour la conduite et la reprise des enfants dans les écoles; - se donner les moyens de savoir qui peut ou non reprendre les enfants, qui interpellé en cas de problème.
	14.8.2. <i>Connaître les différentes composantes de l'accueil extra-scolaire (horaire – habitudes des structures d'accueil).</i>	CEF/CEP	

Fonction 15: participer à l'organisation administrative et financière, de la gestion des locaux en vue d'une activité

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
15.1. Assurer la gestion financière en fonction des objectifs établis.	15.1.1. Etablir le coût d'une activité.	CM	L'apprenant(e) pourra identifier les ressources disponibles à l'échelon d'un micro-projet.
➤ définir les ressources et les contraintes;	15.1.2. <i>Etablir un budget.</i>	CEF	
	15.1.3. <i>Identifier des pistes de subvention possibles.</i>	CEF	
➤ chiffrer les actions proposées; ➤ rechercher des subsides, des sponsors, des ressources (matériel...); organiser des activités lucratives pour financer un projet coûteux;	15.1.4. <i>Argumenter une demande de subvention, rédiger un dossier sous forme de projet; s'adresser éventuellement aux commerçants locaux dans le cadre d'un projet limité, local, n'impliquant pas de référence complexe en matière de législation.</i>	CEF	
	15.1.5. <i>Rechercher des sources de financement nouvelles compatibles avec la politique ou la philosophie de l'institution.</i>	CEP	
	15.1.6. <i>Pouvoir motiver des sponsors.</i>	CEP	
	15.1.7. <i>Répertorier des activités susceptibles d'engendrer des bénéfices.</i>	CEP	
	15.1.8. <i>S'informer au sujet des institutions qui louent du matériel.</i>	CM	
	15.1.9. <i>Recourir à des institutions qui louent du matériel.</i>	CEF	
➤ organiser le paiement d'une animation spécialisée, d'une location d'exposition;	15.1.10. <i>Analyser les différents contrats de travail et préparer celui qui est adapté à la circonstance.</i>	CEP	
	15.1.11. <i>Analyser les obligations respectives des parties contractantes, les clauses particulières</i>	CEP	
➤ remplir les documents comptables;	15.1.12. <i>Avoir des connaissances élémentaires en matière de comptabilité.</i>	CEF/CEP	

<p>➤ évaluer la faisabilité du projet et effectuer un bilan financier des activités mises en place.</p>			
<p>15.2. Assurer l'organisation administrative.</p>	<p>15.2.1. Gérer les inscriptions, les réservations.</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) fera preuve d'ordre et de méthode.</p>
	<p>15.2.2. Gérer le carnet de présence.</p>		
	<p>15.2.3. Remplir les documents adéquats pour régler les déclarations d'assurance.</p>	<p>CM</p>	
	<p>15.2.4. <i>Remplir les documents adéquats pour obtenir les subventions, dans les limites de ses compétences, ...</i> 15.2.5. <i>Rédiger des rapports, des notes de services.</i></p>	<p>CEF</p>	
	<p>15.2.6. <i>Analyser les modalités de fonctionnement de l'institution.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>	
<p>15.3. Assurer la gestion des locaux.</p>	<p>15.3.1. <i>Dresser l'état des lieux, dans le cadre de l'hébergement, d'un centre culturel.</i> 15.3.2. <i>Organiser le planning d'entretien des locaux; identifier les réparations à effectuer.</i> 15.3.3. <i>Gérer les locations des lieux dans le cadre d'un centre culturel, d'un centre d'hébergement.</i> 15.3.4. <i>Organiser l'horaire en fonction des besoins, des disponibilités de la clientèle ciblée.</i></p>	<p>CEF</p>	
<p>15.4. Assurer la gestion du matériel :</p>	<p>15.4.1. Mettre du matériel, des services, à la disposition des associations.</p>	<p>CM</p>	<p>L'apprenant(e) fera preuve d'ordre et de la méthode. Il (elle) comprendra le mode d'emploi pour des appareils de base. Il (elle) tiendra à jour l'inventaire du matériel.</p>
	<p>15.4.2. <i>Conseiller l'emprunteur sur le matériel que l'on gère.</i></p>	<p>CEF/CEP</p>	

15.5. Gérer, promouvoir l'image de marque de l'institution.	15.5.1. Informer systématiquement le public sur les activités organisées par l'institution.	CM	
	15.5.2. <i>Utiliser les techniques de communication.</i>	CEF/CEP	
	15.5.3. <i>Traiter avec les médias.</i>	CEF/CEP	

Fonction 16: assumer une polyvalence au niveau des projets qui sont menés

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
16.1. Mener de front les différents aspects du travail d'animateur et les projets qui y sont liés.	16.1.1. <i>Avoir une connaissance précise des différents projets.</i>	CEP	
	16.1.2. <i>Identifier les liens fonctionnels entre les différents projets.</i>	CEP	
	16.1.3. <i>Structurer.</i>	CEP	
	16.1.4. <i>Etablir des priorités.</i>	CEP	

Fonction 17: communiquer :

- avec les différents publics
- avec les collègues (+ travail en équipe)
- avec les supérieurs hiérarchiques

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
17.1. Faciliter la communication dans l'institution avec les partenaires et établir la relation avec la hiérarchie.	17.1.1. Argumenter ses propositions.	CM	
	17.1.2. Cerner les limites de son cadre de travail.	CM	L'apprenant(e) pourra informer ses différents interlocuteurs sur les limites des services par rapport à : – l'employeur et les usagers, – la vie privée, – la gestion du temps, – ...
	17.1.3. Se situer soi-même par rapport à l'organigramme de l'institution.	CM	
	17.1.4. Sensibiliser à l'importance de prendre conscience de son propre système de valeur.	CM	L'apprenant(e) pourra présenter différents exemples où une même situation est vécue de manière différente par des personnes qui ont des systèmes de valeurs différents.
	17.1.5. <i>Appliquer des techniques de médiation – négociation.</i>	CEF	
	17.1.6. <i>Persuader.</i>	CEF/CEP	
	17.1.7. <i>Assumer des situations délicates.</i>	CEF/CEP	
	17.1.8. <i>Situer le problème dans son contexte institutionnel (politique, socio – économique, culturel).</i>	CEF/CEP	

	<i>17.1.9. Utiliser les techniques de négociation.</i>	CEF/CEP	
17.2. Intégrer l'approche interculturelle.	17.2.1. Sensibiliser à l'importance de prendre conscience de son propre système de valeur.	CM	L'apprenant(e) pourra présenter différents exemples où une même situation est vécue de manière différente par des personnes venant de systèmes culturels différents.
	17.2.2. Etre à l'écoute de l'autre.	CM	
	<i>17.2.3. Prendre conscience de son propre système de valeur. Percevoir le système de valeurs de l'autre. Négocier un espace d'entre-deux de décision, en tenant compte des systèmes de chacun, excepté les valeurs antidémocratiques (ces trois compétences sont complémentaires les unes des autres).</i>	CEF/CEP	
17.3. Transmettre les informations aux collègues, lire les informations transmises par les collègues.	17.3.1. Lire, s'exprimer oralement et par écrit de manière à être compris.	CM	
17.4. Participer aux réunions.	17.4.1. Préparer les réunions.	CM	Lire les P.V. des réunions précédentes. Préparer un rapport préliminaire à la réunion du jour, réfléchir aux objectifs que l'on souhaiterait poursuivre.
17.5. Etablir la relation avec les autres intervenants travaillant sur le même territoire, y compris les bénévoles.	<i>17.5.1. S'informer sur les objectifs poursuivis par les associations proches.</i>	CEF	
	<i>17.5.2. Travailler en partenariat en respectant le cadre de travail de chacun.</i>	CEF/CEP	
17.5. S'intégrer dans une équipe existante, participer à l'élaboration d'un projet commun, à sa mise en place et à son évaluation avec des collègues de la même institution ou avec les collègues extérieurs.	17.5.1. Comprendre les idées des autres et en discuter.	CM	
	17.5.2. Faire des propositions, apporter sa contribution personnelle.	CM	

	17.5.3. <i>Apporter des éléments d'analyse.</i>	CEF/CEP	
	17.5.4. Participer au travail collectif d'analyse du projet.	CM	

Fonction 18: Respecter les règles de déontologie

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
18.1. Travailler dans les limites de sa profession.	18.1.1. Connaître les droits et devoirs de la profession.	CM	L'apprenant(e) connaîtra le cadre législatif dans lequel il est engagé (assurance, maltraitance, ...).
	18.1.2. Connaître les bases des législations spécialisées.	CM	L'apprenant(e) : - connaîtra la réglementation de l'entreprise, des droits de l'enfant, le code de qualité de l'accueil, ...).
	18.1.3. Connaître son cadre de travail, et pouvoir le définir, le communiquer à autrui ainsi que les limites du champs professionnel.		L'apprenant(e) pourra : - expliquer l'organigramme, - se situer par rapport à l'organigramme (possibilité ou non d'autonomie, ...). L'apprenant(e) pourra informer ses différents interlocuteurs sur les limites du service par rapport à : - l'employeur et les usagers, - la vie privée, - la gestion du temps, - ...
	18.1.4. <i>Se tenir informé de l'évolution de la législation</i>	CEF/CEP	
18.2. Savoir ce qu'on peut ou doit communiquer.	18.2.1. Appliquer le devoir de réserve.	CM	L'apprenant(e) aura intégré les critères lui permettant de communiquer ou non des informations à la hiérarchie, à des collègues ou à des tiers en évaluant la situation et les responsabilités inhérentes à sa fonction.

Fonction 19: faire une évaluation

- Extérieure
- Auto-analyse

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
19.1. Evaluer son action.	19.1.1. Se poser régulièrement la question de la pertinence des comportements, des stratégies habituellement mis en place.	CM	L'apprenant(e) pourra appliquer des grilles d'évaluation.
19.2. Percevoir ses limites.	19.2.1. Etre conscient de l'importance de maîtriser ses émotions.	CM	
	19.2.2. <i>Prendre de la distance sur le plan affectif.</i>	CEF/CEP	
	19.2.3. <i>Etre conscient de l'impact de sa culture d'origine sur son travail.</i>	CEF/CEP	
19.3. Diagnostiquer ses besoins en formation continue.	19.3.1. <i>Déterminer ses lacunes et ses ressources.</i> 19.3.2. <i>Analyser plusieurs propositions de formation et déterminer quels besoins, quelles lacunes seront pris en compte par ces formations.</i> 19.3.3. <i>Sélectionner une formation adaptée à ses lacunes.</i> 19.3.4. <i>Décider de s'améliorer.</i> 19.3.5. <i>Avoir le souci d'aller chercher des documents en relation avec le travail.</i>	CEF/CEP	
	19.3.6. Prendre conscience de l'importance de la formation continuée.	CM	

Fonction 20: respecter les règles de sécurité et hygiène

ACTIVITES DECRITES DANS LE(S) PQ	COMPETENCES DU (DES) PQ COMPLETEES ET PRECISEES	CLASS COMP	INDICATEURS DE MAITRISE DE COMPETENCES
20.1. Prévenir les accidents.	20.1.1. Appliquer les directives relatives à la lutte contre l'incendie et les accidents.	CM	L'apprenant(e) s'informer des directives prévues dans le cadre de la prévention des accidents et des incendies.
	20.1.2. Repérer les risques, les causes possibles d'accident dans les situations habituellement rencontrées.	CM	Avant de commencer une animation, l'apprenant(e) devra faire une vérification des points qui peuvent poser problème, respecter une check-list (où est l'extincteur, ...).
	20.1.3. Mettre en place des moyens de prévention d'accident.	CM	L'apprenant(e) devra trouver des moyens de prévention adaptés dans le cadre de ses possibilités (manière de se placer par rapport à la source du risque, ...). Il (elle) devra alerter le responsable du lieu de l'activité.
	20.1.4. Assurer la sécurité; anticiper les comportements pour repérer rapidement un risque possible et intervenir le plus vite possible.	CM	L'apprenant(e) doit savoir comment réagir par rapport à des situations extrêmes.
	20.1.5. Respecter les normes de sécurité.	CM	
	20.1.6. Être conscient que sa responsabilité est engagée.	CM	
20.2. Assurer les premiers soins d'urgence.	20.2.1. Avoir des notions de secourisme.	CM	L'apprenant(e) cite et explique les comportements de soins d'urgence adaptés à la situation professionnelle (savoir où est la trousse de secours, comment utiliser les produits de la trousse, ...). Il (elle) pourra appliquer une procédure à suivre en cas d'accident (où se trouve la déclaration d'accident, ...).
	20.2.2. <i>Sélectionner les comportements de secourisme adaptés à la situation et appliquer les comportements sélectionnés.</i>	CEF/CEP	

	<i>20.2.3. Actualiser les comportements de secourisme.</i>	CEF/CEP	
20.3. Veiller à l'hygiène.	20.3.1. Appliquer les directives relatives à l'hygiène des locaux (dans leur spécificité).	CM	
	20.3.2. Appliquer les règles élémentaires de l'hygiène personnelle.	CM	